



Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 014-211405154-20220519-AP2022_71-AR

VILLE DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN

Extrait du registre des arrêtés de Police du Maire n° 71/2022

Travaux d'effacement réseau.

- Nous,** Christophe VAN ROYE, Maire de la Commune de PORT EN BESSIN-HUPPAIN,
- Vu,** Les articles L 2212-1, L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu,** Le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de police du Maire en matière de circulation,
- Vu,** Les dispositions édictées par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,
- Vu,** La demande par email du 19 mai 2022 de Monsieur ROBERT Ronan de l'entreprise TIEM.
- Considérant,** qu'il convient à Monsieur le Maire, de réglementer la circulation rue des Corderie pour permettre les travaux d'effacement réseaux de la rue Nationale

ARRETE

Article 1^{er} : Du lundi 23 mai 2022 au vendredi 03 juin 2022, la rue de la Corderie entre la rue des Viviers et la rue Nationale sera interdite à toute circulation.

Article 2 : L'entreprise Tiem mettra en place la signalisation adéquate et conforme pour aviser les usagers.

Article 3 : Toutes infractions constatées seront poursuivies par procès-verbal conformément au code de la route.

Article 4 : Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Port en Bessin-Huppain, Monsieur le Policier Municipal, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Port en Bessin-Huppain, entreprise TIEM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Port en Bessin-Huppain.
- Monsieur le Policier Municipal.
- Le centre de Secours et d'incendie de Bayeux

Fait à Port en Bessin-Huppain
Le Jeudi 19 mai 2022.
Le Maire
Christophe VAN ROYE



DES
GARNON